

DE CRUE ET D'EAU LA LETTRE DE L'ENTENTE OISE-AISNE

Réunion publique à Pontpoint
le 29 septembre (60)

Édito



Notre cœur de métier est d'aider les collectivités, les acteurs locaux et les élus à lutter contre les inondations. Avec le temps, le retour d'expérience et les échanges réguliers avec nos membres, nous avons fait évoluer nos missions afin de toujours mieux identifier leurs besoins et répondre à leurs attentes.

Cette lettre semestrielle a pour objectif de vous présenter de façon la plus exhaustive possible les actions que nous menons pour les accompagner au quotidien.

Le travail se poursuit localement avec les études préalables que nous conduisons avant tout aménagement, un suivi actif des travaux en cours sur nos territoires, et l'entretien régulier de nos ouvrages hydrauliques. Notre rôle est également d'anticiper les besoins en matière de prévention des risques et conduire de grands travaux de protection. Je pense notamment aux ouvrages écrêteurs de crues de Beaugies-sous-Bois et Berlancourt (60) dont les travaux devraient commencer prochainement, mais également au futur projet de Longueil 2 qui a pour vocation de protéger encore davantage les habitants des crues de l'Oise. Ces grands chantiers ne se font pas en un jour et nécessitent du temps et de la concertation, avec des réunions régulières pour informer et échanger avec les élus et les riverains.

Notre mission ne s'arrête pas là. Nous sommes conscients de la complémentarité de tous les acteurs et avons à cœur de les accompagner. C'est dans cette optique que des rencontres ont eu lieu avec d'autres structures comme les SDIS, certains opérateurs de réseaux (électricité, assainissement...) et les services de l'État pour connaître leurs besoins ; notre objectif étant de développer des référentiels d'enjeux (bâtiments, équipements de service public et infrastructures de réseaux...) sur les territoires menacés.

Des échanges réguliers ont lieu avec les chambres d'agriculture des départements du bassin pour travailler conjointement. Le retour d'expérience joue aussi un rôle important, notamment avec d'autres EPTB comme avec Seine Grands Lacs mais également avec le Québec et l'intercommunalité de Coaticook venue découvrir nos pratiques.

De cette transversalité, nous ne pouvons que nous réjouir. En effet, c'est en mettant en commun toutes nos expertises, nos connaissances que nous mènerons ensemble, avec le soutien de nos membres, une lutte efficace contre les inondations.

Gérard SEIMBILLE

Président de l'Entente Oise-Aisne

SOMMAIRE

- P 2-4 Actualités
- P 7-8 PAPI de la vallée de l'Oise
- P 9-18 Les territoires
- P 19-22 La collectivité

À la une

P Zoom expertise
Point de situation des études de danger
>> PAGES 5 à 6

MAIL
entente@oise-aisne.fr

TÉLÉPHONE
03 44 38 83 83

SITE INTERNET
oise-aisne.net

RÉSEAUX SOCIAUX @EptbOise
   

Longueil II

L'Entente Oise-Aisne et la Société du Canal Seine-Nord Europe s'engagent pour l'environnement dans le cadre du développement de projets de territoires

Gérard Seimille, Président de l'Entente Oise-Aisne, et Jérôme Dezobry, Président du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe, ont signé, le 14 juin 2022 à Laon, une convention de mise à disposition de 400 000 m³ de matériaux excavés pour les besoins de l'Entente Oise-Aisne.



Gérard Seimille, président de l'Entente Oise-Aisne, et Jérôme Dezobry, président du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe, le 14 juin 2022

L'Entente est en train d'élaborer un projet d'augmentation des capacités de stockage des crues à proximité de Longueil-Sainte-Marie, qui nécessiterait 800 000 m³ de matériaux aux fins de construction de remblais.

Parallèlement, à ce projet la société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) qui travaille sur le creusement du canal a besoin d'extraire des matériaux.

En effet, l'aménagement long de 107 kilomètres, générera des volumes importants de terres excédentaires que la Société du Canal Seine-Nord Europe souhaite valoriser. Pour ce faire, elle recherche des partenariats avec les acteurs des Hauts-de-France, pour favoriser la réutilisation de ces matériaux excavés, notamment pour des projets d'aménagement du territoire.

La mise à disposition de matériaux

permettra à l'Entente de bénéficier de 400 000 m³ de matériaux excavés sur le Secteur 1 du Canal (18,6 km de Compiègne à Passel dans l'Oise). Les matériaux seront acheminés préférentiellement par la voie d'eau. La signature de cette convention est la concrétisation opérationnelle de la volonté de deux maîtres d'ouvrages publics d'aménager le territoire dans une démarche d'économie circulaire et de respect de l'environnement. ■

Réunions de présentation du projet de Longueil II

L'Entente Oise-Aisne a participé à une réunion de présentation/concertation, concernant le futur site d'écrêtement de crue de Longueil II, le mercredi 14 septembre au siège de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte en présence des élus locaux. Puis l'Entente a répondu à l'invitation de Bruno Daguët, maire de Pontpoint, pour présenter le projet de Longueil II aux habitants lors d'une réunion publique le jeudi 29 septembre. 150 personnes ont répondu présent et ont pu ainsi exprimer leurs avis et poser leurs questions à ce sujet.

Gérard Seimille, Président de l'Entente Oise-Aisne, Jean-Michel Cornet, directeur de l'Entente et le cabinet de maîtrise d'œuvre mandaté par l'Entente, ont expliqué la genèse du projet et la justification hydraulique du



Réunion publique à Pontpoint (60) le 29 septembre

site qui présente les capacités de stockage les plus importantes de la vallée de l'Oise, et le tracé de digues envisagé. Ce projet a suscité de nombreuses questions, tant sur le plan technique que sur l'impact paysager et environnemental pour le village. Pour rappel, le projet s'appuie sur l'existant, Longueil 1, et permettrait de réduire le risque inondation pour les populations.

Partenariat

Rencontre entre Gérard Seimbille, président de l'Entente, et Dominique Ritz, directeur de la direction territoriale du bassin de la Seine de VNF

Jeudi 22 septembre, Gérard Seimbille rencontrait Dominique Ritz, directeur de la direction territoriale du bassin de la Seine de VNF et Benjamin Chamberlin, chef de l'unité études et grands projets de VNF, en charge du projet MAGEO.



De gauche à droite : Benjamin Chamberlin, chef de l'unité études et grands projets de VNF, en charge du projet MAGEO ; Dominique Ritz, directeur de la direction territoriale du bassin de la Seine de VNF, Jean-Michel Cornet, directeur de l'Entente et Gérard Seimbille, président de l'Entente.

L'avancement du projet MAGEO était au cœur de la discussion, notamment pour son impact sur les inondations, avec le site de compensation des impacts sur les crues, situé à Verneuil-en-Halatte (60). Gérard Seimbille a réaffirmé ses craintes concernant la juste compensation de l'impact de MAGEO sur les inondations en aval de Creil. Sous réserve de rencontres techniques ultérieures à organiser avant la fin de l'année, les deux parties s'accordaient pour que l'Entente soit gestionnaire du site pour une meilleure coordination entre aménagements.

D'autres sujets étaient aussi évoqués, comme la mise à disposition pour la prévention des inondations de plusieurs biefs de canaux jouant un rôle de protection contre les crues (Vouziers et Attigny (08) et Chauny (02)), ainsi que les modalités de gestion du siphon de Manicamp (02) pour la réduction du risque d'inondation sur Appilly (60).

« L'Entente Oise-Aisne intervient au titre de la compétence Prévention des inondations. Nos services sont force de proposition pour la mise en place de mesures visant à limiter les dommages aux biens et aux personnes, et conduisent également des travaux. Nous travaillons en complémentarité avec VNF et il est normal de faire un point régulier sur les dossiers en cours. » précise Gérard Seimbille. ■

[PARTAGES D'EXPÉRIENCES]

Avec les québécois

Une délégation composée d'élus, de techniciens de la MRC de Coaticook (communauté de communes), située au Québec, à proximité de la rivière du même nom, est venue nous rendre visite **lundi 9 mai 2022**, en partenariat avec le CEPRI.



L'Entente leur a fait découvrir le site d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie et le système d'endiguement qui permet de protéger le parc logistique Paris Oise et ses 1500 salariés, en cas de crue.

La prise en compte des enjeux d'inondation et la résilience du territoire face aux aléas fluviaux sont en plein essor au Québec depuis les grandes inondations survenues en 2017 et 2019. Ce partage d'expérience entre territoires confrontés aux problèmes d'inondations similaires, permet d'échanger et de s'enrichir sur les pratiques existantes.

Le président, Gérard Seimbille, s'est rendu, à son tour, au Québec du 15 au 23 octobre pour visiter leurs aménagements et échanger sur leurs problématiques locales.

Avec Seine Grands Lacs



L'Entente a participé à une journée technique organisée par l'EPTB Seine-Grands-Lacs sur le protocole d'indemnités de surinondation et les zones d'expansion de crues, le vendredi 13 mai. Quelques exemples ont été cités, tels que la renaturation de cours d'eau ou des suppressions de merlons de curage. Ces journées permettent des échanges riches tant sur les réalisations réussies que sur les difficultés rencontrées par les acteurs de la prévention des inondations et donnent l'occasion d'alimenter les futurs projets. ■

PPRI

Poursuite des ateliers dans l'Oise

Les ateliers de concertation des Plans de prévention des risques inondations - PPRI - des 8 EPCI et communes concernées*, organisés par la DDT, ont eu lieu début juillet.



Compiègne (60) le 5 juillet

Ces rencontres font suite aux ateliers de concertation qui ont eu lieu au mois de mars dans le cadre du décret de 2019 qui s'applique à la révision des PPRI et qui permet d'ouvrir une voie vers de possibles projets de construction en zones inondables sous certaines conditions.

Les collectivités ont été invitées à détailler leurs projets de construction et de réhabilitation. Les échanges ont également porté sur les conditions de faisabilité des projets qui devront être pensés de manière à ne pas augmenter la vulnérabilité. Ces échanges ont vocation à alimenter le travail, mené par le Cerema, d'élaboration du règlement des futurs PPRI.

L'Entente Oise-Aisne était présente pour apporter son expertise en matière de connaissances techniques du territoire concernant la vulnérabilité, en particulier sur la définition des bandes précautions à l'arrière des systèmes d'endiguement afin de prévenir le risque de rupture. L'élaboration du document se poursuivra cet automne. ■

* PPRI Compiègne-Pont-Sainte-Maxence / PPRI Brenouille/Boran-sur-Oise / PPRI rivière Oise et Aisne en amont de Compiègne.



EN SAVOIR +

[Lancement des ateliers de concertation PPRI](#)

Aides aux travaux

Depuis décembre 2020, l'Entente Oise-Aisne propose une aide financière aux habitants des collectivités membres, établissements publics sensibles, entreprises de moins de 20 salariés.

Le diagnostic en chiffres



45 diagnostics ont été effectués depuis l'ouverture du dispositif et la première campagne de diagnostics en octobre 2021 dont **7 dans l'Aisne, 3 dans la Meuse, 7 dans les Ardennes, 12 dans l'Oise et 16 dans le Val d'Oise.**



À ce jour, des travaux ont été effectués dans 2 logements avec un **financement de 14 360 € par l'Entente Oise-Aisne correspondant à 80 % des travaux réalisés.** Des **travaux sont en cours dans 9 habitations** (dont 8 qui vont bénéficier d'un financement par l'Entente et 1 par le Fonds Barnier).

8 habitants ont bénéficié d'un diagnostic lors de la dernière campagne réalisée les **14 et 15 septembre 2022.**



EN SAVOIR +

[Dispositif Inond'action](#)

[VIDÉO]

Afin de faire connaître le dispositif Inond'action au plus grand nombre, l'Entente Oise-Aisne a réalisé une vidéo présentant la démarche, le diagnostic, les travaux possibles, le financement, et le témoignage d'un bénéficiaire.

Nous vous invitons à la découvrir et à la relayer ! ■



Protégez votre maison avec le dispositif Inond'action

Découvrez la vidéo sur la chaîne YouTube de l'Entente

Digues

Lancement du 3^e marché d'études de danger

Depuis 2018, l'Entente est engagée dans une démarche de classement des ouvrages. 28 systèmes d'endiguement et 3 ouvrages hydrauliques sont concernés. Pour ce faire, trois marchés publics d'études de danger, lancés par l'Entente, sont désormais en cours d'exécution. Le dernier en date a été attribué au groupement de bureaux d'études ISL et Hydratec. La première réunion de lancement a eu lieu le 11 juillet.

3 grands marchés pour 31 ouvrages

L'Entente pilote les bureaux d'études agréés en charge des études de danger et réalise les documents d'organisation.

1^{er} marché :

6 systèmes d'endiguement : département de l'Oise : Verberie, Pontpoint, Sarron à Pont-Sainte-Maxence, Creil / Département des Ardennes : Promenade des Iles et Gingembre à Rethel.

2 ouvrages hydrauliques : département de l'Aisne : Proisy et Montigny-sous-Marle.

PLANNING : novembre 2019 lancement du marché / 2020 reconnaissances topographiques / 2021 reconnaissances géotechniques et documents d'organisation / 2022 production des dossiers de classement.

2^e marché

10 systèmes d'endiguement : département de l'Oise : 5 à Choisy-au-Bac, 1 à Compiègne (ZI Nord), 1 à Clairoux, 1 sur la RD932, 1 à Margny-lès-Compiègne/Venette et 1 à Lacroix-Saint-Ouen.

PLANNING : octobre 2020 lancement du marché / 2021 reconnaissances géotechniques et documents d'organisation / 2022 production des dossiers de classement.

3^e marché

12 systèmes d'endiguement : département de l'Aisne : Guise, Origny-Sainte-Benoite, Chauny, Condé-sur-Suippe / département des Ardennes : digue des cavaliers à Rethel, Attigny, Vrizedy (canal des Ardennes) / département de la Meuse : Récicourt / département de l'Oise : ZAC Paris-Oise, la Frette à Pont-Sainte-Maxence / département du Val d'Oise : Persan et Mours.

1 ouvrage hydraulique : département de l'Aisne : Les Prés de Mesne à Viry-Noureuil.

PLANNING : juillet 2022 lancement du marché / fin 2022 reconnaissances géotechniques et topographiques / 2022 documents d'organisation / fin 2022-2023 Modélisation hydraulique et document d'organisation / 1^{er} semestre 2023 production des dossiers de classement.

Les 31 dossiers de classement (études de danger et documents d'organisation) doivent être déposés avant le 30 juin 2023. Initialement, le dépôt devait se faire au 31 décembre 2021, mais l'Entente a sollicité les préfetures des cinq départements pour obtenir le report du délai de classement. En effet, à la suite de la modification de la réglementation (décret du 7 avril 2017 modifié par l'arrêté du 30 septembre 2019 qui précise le plan de l'étude de danger), des reconnaissances complémentaires (géotechniques et topographiques) ont été nécessaires. ■



Visite du muret de protection à Creil (60) le 26 juillet

Le document d'organisation : un élément essentiel dans la gestion de crise

Rédigé par l'Entente, le document d'organisation fait partie du dossier de classement des ouvrages. Il est réalisé en concertation avec les élus, et permet d'affiner les connaissances des crues historiques, le fonctionnement des systèmes d'endiguement, d'identifier les personnes mobilisées en cas de gestion de crise et les missions de chacun. Il indique les niveaux de pré-alerte et d'alerte pour chaque système d'endiguement et la cote d'évacuation des populations. C'est pourquoi, l'Entente a besoin d'échanger avec les différents acteurs, notamment les élus et les services techniques, pour bénéficier de leurs retours d'expérience et s'assurer de la meilleure coordination possible en gestion de crise. À terme, le document d'organisation pourrait s'intégrer dans les Plans Communaux de Sauvegarde des communes afin de compléter les informations de gestion de crise.



EN SAVOIR + Point de situation des études de danger des systèmes d'endiguement

Pourquoi le classement d'un ouvrage ?

Les services de l'État ont pour mission de s'assurer de la conformité des ouvrages, de leur bon dimensionnement et de l'implication de chacun pour leur surveillance. Le classement d'un ouvrage permet la reconnaissance officielle d'une cote de protection contre les crues. Les différents documents du dossier de classement (étude de danger, document d'organisation...) sont transmis aux services de secours afin d'organiser au mieux la gestion de crise et protéger les populations. ■

[INTERVIEW]

La digue de Jaux/Armancourt à l'étude

Le système d'endiguement de Jaux/Armancourt, situé dans l'Oise, ne peut pas être repris en gestion par l'Entente pour plusieurs raisons : absence d'autorisation légale, problème d'étanchéité car il traverse la voie SNCF à plusieurs reprises. C'est pourquoi une étude a été lancée, en concertation avec l'Agglomération de la région de Compiègne, pour trouver des solutions alternatives de protection contre les inondations.

Rencontre avec Yahia Aberkane, qui a travaillé sur ce dossier durant son stage de master (ingénierie hydraulique et géotechnique) à la direction des ouvrages et de l'exploitation de L'Entente Oise-Aisne, et qui a intégré notre équipe le 8 septembre en tant qu'ingénieur ouvrages et digues.

Pouvez-vous nous expliquer la méthode utilisée pour mener à bien cette étude ?

Yahia A. : La première étape a consisté à travailler en collaboration avec les ingénieurs de l'Entente pour analyser les cartes de modélisation sur le secteur afin d'identifier les habitations situées dans le champ d'inondation de l'Oise. Deux modélisations ont été réalisées. 148 maisons ont été identifiées pour la crue centennale et 64 maisons pour la crue trentennale. Comme la digue a été construite pour la crue trentennale (type 1993-1995), nous avons orienté notre étude sur la zone impactée par ce scénario de crue.

Des réunions régulières ont été organisées avec les élus des deux communes et les services de l'agglomération pour les tenir informés de l'avancement de l'étude. Un courrier a également été envoyé aux riverains concernés. Ensuite, nous avons échangé avec les habitants pour connaître leurs problématiques d'inondations, leurs éventuels retours d'expérience sur les crues passées, et identifier les enjeux exposés dans leurs habitations (chaudières, compteurs électriques...). Une opération de relevés GPS a été réalisée pour mesurer les pas-de-porte, fonds de jardin et sous-sol afin d'identifier les habitations les plus vulnérables. Sur les 64 maisons concernées, 18 habitations sont inondées lors de la crue trentennale. À partir de cette analyse, nous avons défini quatre secteurs.

À la suite de l'analyse des données, quelles solutions ont été proposées ?

Y. A. : Nous avons étudié trois solutions pour chacun des secteurs. La première solution repose sur la mise en place de dispositifs collectifs, tels que la construction de murs



Relevés GPS à Jaux (60)

en fond de jardin ou de dispositifs amovibles. La deuxième préconisation porte sur une solution individuelle, telle que le dispositif Inond'Action qui permet à chacun de réaliser des travaux de protection au niveau de la maison (étanchéité du sol, réhausse de chaudière, pose de barrières anti-inondation...).

Au regard des enjeux présents, la reprise d'une portion de la digue existante pourra être étudiée. Il faudra cependant s'assurer de sa stabilité, de son étanchéité et de la possibilité de mettre en conformité l'ouvrage.

Une réunion avec les élus et les services a eu lieu le 24 juin dernier pour présenter le résultat de l'étude. Il a alors été décidé d'organiser des temps d'échange par secteur avec les habitants pour leur proposer les solutions les plus adaptées.

Quel regard portez-vous sur cette mission, que vous a-t-elle apportée ?

Y. A. : C'est une mission intéressante qui m'a permis de mettre à profit mes compétences déjà acquises sur le terrain et d'en acquérir de nouvelles. J'ai été formé par exemple à l'utilisation du GPS et l'analyse de données. J'ai eu l'occasion d'échanger avec différents interlocuteurs : les élus, les services publics, les riverains... et découvrir le fonctionnement des marchés publics, le suivi des études, et la rédaction de comptes-rendus. ■



Affiner la connaissance

Développement des référentiels d'enjeux sur les territoires menacés

Depuis 2017, l'Entente développe une base de données d'enjeux en zone inondable. À ce jour, environ 22 000 bâtiments (entreprises, logements et établissements publics) y sont recensés grâce à un important travail de terrain. Afin de pousser l'analyse sur les conséquences en cascade d'une inondation, l'Entente développe de nouveaux référentiels sur les équipements et infrastructures de réseaux techniques (électricité, gaz, assainissement, eau potable, routes, ...). L'objectif est double : bâtir des référentiels techniques et dialoguer avec les gestionnaires des réseaux afin d'anticiper les conséquences et interactions entre opérateurs.

[INTERVIEW]

La problématique des axes routiers inondés a été confiée à **Miarana Rabefaly**, dans le cadre de son stage de fin d'étude. Étudiante en master GERINAT (gestion des risques naturels et technologiques) à l'OSU Pythéas de l'université d'Aix-Marseille, elle nous explique son travail sur la mise en place d'une procédure générale d'identification des routes.

Quels sont les objectifs de l'identification des axes routiers ?

Miarana R. : Le retour d'expérience de la crue atypique de juillet 2021 sur l'Oise a souligné le manque de connaissances sur l'inondabilité des voiries, ce qui a impacté la gestion de la crise. Il a semblé important pour l'Entente de créer un outil d'anticipation destiné aux différents acteurs de secours pour leur permettre d'affiner ou compléter leur base d'informations afin de programmer leurs opérations d'intervention. C'est pourquoi, nous avons rencontré plusieurs acteurs de la gestion de crise, tels que les SDIS, les services de l'État et les services des voiries départementales de l'Aisne et prochainement de l'Oise, pour recueillir leurs besoins, affiner la connaissance sur les crues historiques, leurs impacts et le partage utile d'informations.



Relevés topographiques des postes électriques à Pont-Sainte-Maxence (60)

des équipements de réseaux qui seraient sensibles, comme des postes électriques car ils peuvent entraîner des coupures de courant sur un large périmètre.

Quels premiers résultats avez-vous obtenus ?

M. R. : Les premiers résultats se présentent sous forme d'une interface cartographique qui permet notamment d'identifier les tronçons routiers inondés

et ceux potentiellement coupés. La méthode de sélection des tronçons inondés repose sur l'identification des « points bas », c'est-à-dire la cote altimétrique la plus basse. L'outil permet également d'établir des listes de routes mentionnant plusieurs caractéristiques : nom, emplacement, et hauteur d'eau atteinte selon plusieurs scénarios de crues. Enfin, nous avons développé un outil numérique qui facilite le recensement des routes sur le terrain. À terme, ce référentiel des routes inondées/coupées sera rattaché aux référentiels « réseaux techniques » et « bâtiments » pour évaluer les incidences en termes d'accessibilité, d'évacuation de quartier, d'accès pour les gestionnaires aux équipements prioritaires (poste électrique, station eau potable, ...).

Quelle méthode de travail avez-vous mise en application ?

M. R. : La démarche consiste en l'utilisation d'une méthode classique des risques par croisement des enjeux (routes, rues, accès) avec l'aléa (zones inondables). Dans un premier temps, nous nous sommes basés sur les données routières de l'IGN que nous avons recoupées avec des cartes d'inondation réalisées en interne sur une base de différents scénarios de crues. Ensuite, un important travail de terrain a été mené pour conforter ces données à l'aide d'un applicatif de saisie sur tablette. Des relevés topographiques (à l'aide d'un outil GPS) ont été effectués à Pont-Sainte-Maxence et Lacroix-Saint-Ouen dans l'Oise, et à Beautor et La Fère dans l'Aisne. Nous avons aussi recensé

Que vous a apporté ce stage ?

M. R. : Au cours de ce stage, j'ai pu développer ma capacité d'analyse et de synthèse pour mener à bien les différentes missions qui m'ont été confiées. J'ai également pu appréhender les techniques du travail de terrain et affiner ma maîtrise d'outils géomatiques. ■

[VIDÉOS]

L'eau déborde, est-ce que c'est normal ?

Pourquoi j'ai les pieds dans l'eau ?

L'Entente poursuit son action de sensibilisation du grand public en diffusant deux nouvelles vidéos pour comprendre les phénomènes de crue et d'inondation sur son site Internet inondaction.net et ses réseaux sociaux.

À DÉCOUVRIR : la nouvelle rubrique "Vidéos" du site inondaction.net qui regroupe l'ensemble des vidéos pédagogiques de l'Entente. ■



[EN BREF]

Visite des stations d'épuration de la Région de Compiègne

L'Agglomération de la région de Compiègne a organisé, le 2 juin, une visite des stations d'épuration avec ses délégataires (Suez/Véolia), à laquelle l'Entente a participé afin d'alimenter le diagnostic de vulnérabilité au risque inondation et d'orienter les futures actions de résilience.



Accompagnement aux collectivités

50 repères de crues sur le bassin Oise-Aisne pour sensibiliser au risque inondation

Il est souvent difficile pour les communes de savoir où et à quelle cote poser un repère de crue. C'est pourquoi, l'Entente porte un programme d'appui aux communes volontaires, au titre de la compétence Prévention des inondations, destiné aux EPCI membres.

Les communes exposées à un risque d'inondation ont l'obligation depuis la Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques - dite "Loi Bachelot", de recenser les repères de crue sur leur territoire et de procéder à la pose de repères normalisés. Même si la compétence GEMAPI est dévolue aux EPCI, la pose de repères de crues reste une obligation communale.

À ce titre, l'Entente propose d'accompagner les mairies, de ses collectivités membres, dans la recherche du lieu de pose le plus adapté, l'identification des cotes de référence, la validation du dossier auprès des services de l'État et enfin la fourniture gracieuse du repère normalisé à poser. Un panneau pédagogique, réalisé conjointement avec la commune, est placé à côté du repère pour informer la population sur les crues passées, rappeler le phénomène récurrent des crues, et indiquer à quoi sert un repère de crue. ■



Le 17 mai 2022, Gérard Seimbille, président de l'Entente Oise-Aisne, et Michel Arnould, maire de la commune de Verberie, située dans l'Oise, ont inauguré le 50^e repère de crue du bassin Oise-Aisne.



EN SAVOIR +

[Inauguration du 50^e repère de crue sur le bassin](#)



Bassin des Pâtis

Mise à disposition du bras de décharge de la Viosne pour une gestion globale du bassin

Lors du comité syndical du 14 juin, les élus ont approuvé une convention de mise à disposition du bras de décharge de la Viosne situé en amont du bassin des Pâtis (95) par la commune de Pontoise.

Le bassin qui avait été transféré en 2018 à l'Entente, permet de réguler les eaux de la Viosne. L'Entente pourra ainsi entretenir ce tronçon nécessaire au bon écoulement des eaux vers le bassin. Ce bras est composé d'un tronçon de 150 m à ciel ouvert et d'une partie busée d'une longueur de 150 m passant sous des parcelles privées.

Une opération de nettoyage (débroussaillage, retrait d'embâcles), de ce bras de décharge sur sa partie découverte, a eu lieu début août pour garantir le bon écoulement vers le bassin et éviter les embâcles. Le coût de l'opération s'élève à 8875.50 € HT. ■



Bras de décharge avant l'opération de nettoyage



Bras de décharge après l'opération de nettoyage

Entretien du bassin des Pâtis

La fauche du site a été réalisée courant juin et la maintenance hydraulique annuelle qui consiste au contrôle des équipements, changement des filtres et analyse de la qualité de l'huile a eu lieu début juillet.

Grâce à la pose, le 18 janvier 2022, du filet de récupération des déchets, l'Entente a constaté que des hydrocarbures, provenant des eaux pluviales de la RD915, s'écoulaient dans le bassin. Différents échanges ont eu lieu en juin avec l'Agence routière départementale de la Vallée de l'Oise pour qu'une recherche de solutions soit faite afin d'éviter l'écoulement d'hydrocarbures dans le bassin et a fortiori la pollution de la Viosne. ■



Sensibilisation

Un panneau d'information, permettant aux promeneurs d'être informés sur les usages et le fonctionnement du bassin des Pâtis a été mis en place en juin. Cependant, il a été dégradé début août et le local technique a été recouvert de tags. L'Entente a dû procéder à la remise en état du panneau avant de pouvoir le réinstaller et a repeint le local technique. Espérons qu'ils ne feront plus l'objet d'incivilités ! ■

Blanche de Castille

Retrait de la passerelle



La passerelle du bassin Blanche de Castille était devenue dangereuse pour les promeneurs. Il a été convenu avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la commune de Saint-Ouen-l'Aumône de la déposer par mesure de sécurité. Le 4 et 5 juillet, l'association sauvegarde 95 est intervenue pour effectuer la dépose. De plus à la suite de dégradations survenues en début d'année, un gabion métallique a été remis en état. ■

Comment s'adapter au changement climatique ?

L'Entente Oise-Aisne a participé, lundi 27 juin, au rendez-vous du développement durable de l'Agglomération de Cergy-Pontoise pour présenter la gestion du risque inondation et la stratégie adaptée à l'échelle du bassin Oise-Aisne aux habitants et élus du territoire. Ce fut également l'occasion d'aborder les solutions d'aménagement et les actions pour faire face au changement climatique. ■



[À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES]

Vauréal



Coulées de boues à la suite des orages du 12 juillet 2021 à Vauréal (95)

Pour trouver des solutions face aux coulées de boue qui impactent régulièrement la commune, l'Entente a engagé un diagnostic. Une partie de la solution s'appuiera sur le déplacement d'une entrée de champ afin d'optimiser le fonctionnement du fossé déjà existant. L'Entente a effectué un état des lieux exhaustif des dégâts et des différents événements (rencontre des sinistrés de l'été 2021 en présence des agents de la commune et de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise) pour comprendre la dynamique des écoulements. Un travail de terrain a également été mené sur les parcelles agricoles, et une modélisation des désordres passés a été réalisée grâce aux informations pluviométriques fournies par l'exploitant agricole. Le diagnostic et les préconisations seront transmis prochainement aux différents acteurs concernés.

Neuville-sur-Oise

Le 8 juin, l'Entente a échangé avec les élus municipaux sur la phase de concertation agricole et un courrier cosigné (mairie et Entente) a été envoyé aux exploitants agricoles pour les prévenir d'une rencontre avec l'Entente. Les prises de contact ont eu lieu fin juillet et mi-septembre. Le 21 septembre, l'Entente s'est à nouveau rendue en mairie pour faire un point de situation et discuter des solutions techniques envisageables. Prochaine étape, l'Entente va réaliser une modélisation hydraulique et affiner les propositions d'aménagements incluant la reprise de l'existant afin de les présenter aux élus et exploitants agricoles.

Jouy-le-Moutier

Le 27 juin, une rencontre a eu lieu avec les élus de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et de la commune pour échanger sur l'étude de faisabilité de mise en place d'un système d'endiguement et des stations de pompage. Au regard du coût important de ce projet, des rencontres avec les habitants seront organisées par la commune pour mieux connaître les enjeux et leur proposer des mesures ciblées sur le bâti via le dispositif Inond'action.

Jouy-le-Moutier/Maurecourt

Une rencontre est prévue, courant novembre, avec les mairies et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise sur la question du ruissellement notamment pour relancer le dossier du talweg sud du val de Glatigny. ■

Nonette

Othis

Mise à disposition d'un troisième bassin

Lors du Comité syndical du 11 octobre, les élus ont approuvé la convention de mise à disposition du bassin de la Jalaise par la commune d'Othis à l'Entente.

À la suite du transfert de la compétence de prévention des inondations par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays-de-France, fin 2021, deux bassins situés sur des cours d'eau de la commune d'Othis ont été transférés à l'Entente. Un troisième bassin a été identifié lors d'une visite de terrain réalisée avec les élus locaux en février. Ce bassin d'une surface de 850 m², situé dans le quartier de la Jalaise à Othis, contribue également à la prévention des inondations. C'est pourquoi, une mise à disposition de gestion à l'Entente a été approuvée en assemblée. En complémentarité de cette gestion, un relevé GPS a été réalisé en régie au mois de mars pour évaluer les capacités de stockage des bassins. Une étude hydraulique sur la tête de bassin est en cours pour identifier les plages

d'efficacité des bassins et évaluer l'intérêt des mesures complémentaires telles que des travaux de protection à l'habitat financés par le dispositif Inond'action. ■



Relevés GPS réalisés sur les bassins à Othis (77) le 8 mars

[À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES]

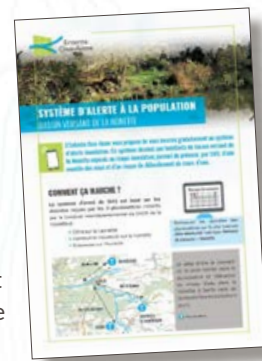
Senlis

Une étude a été lancée fin 2021 pour la réalisation du second déversoir du système d'endiguement de la Nonette. Depuis, une campagne topographique préalable, nécessaire à la modélisation hydraulique, a été réalisée en février 2022. L'étude de danger prévue dans le marché est en cours de réalisation par le maître d'œuvre.

Une réunion sera programmée avec les services de la ville de Senlis, de la Communauté de communes Senlis Sud Oise et du Sage de la Nonette pour effectuer un point technique concernant cette étude et aborder la mise en place de sondes complémentaires afin d'affiner la connaissance des niveaux d'eau stratégiques et alimenter le système d'alerte destiné à la population. ■

Nouvelle campagne de sensibilisation à Senlis

Cet été, l'Entente a de nouveau communiqué auprès des habitants de Senlis exposés au risque inondation en déposant un flyer d'information sur le système d'alerte SMS.

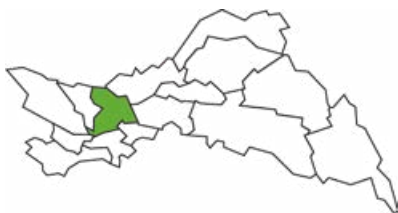


Un premier envoi de courrier et une réunion publique, organisée en novembre 2021, leur avait déjà permis de s'inscrire gratuitement au dispositif. ■



EN SAVOIR +

Un système d'alerte face au risque d'inondation



[RÉSERVE DE L'OIS'EAU]

La signalétique de la réserve de l'Ois'eau fait peau neuve !

Installés en 2009 à la réserve de l'Ois'eau faisant partie du site d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie, les panneaux de signalétique étaient devenus vétustes. C'est pourquoi, l'Entente procède à leur remplacement. Une première phase de pose a été réalisée le 4 août. Elle concerne le panneau d'accueil, les panneaux de localisation et de réglementation. Une seconde phase aura lieu en 2023 et portera sur la mise en place de panneaux pédagogiques (informations sur les oiseaux, fonctionnement du site et gestion des inondations). Le site est classé Espace naturel sensible (ENS) et la signalétique est subventionnée à hauteur de 60 % par le Département de l'Oise.

Événement reporté

L'Entente Oise-Aisne a dû reporter l'événement "Tout comprendre sur les inondations !" prévu le 15 octobre, en lien avec la journée nationale "Tous résiliants face aux risques", en raison de la pénurie de carburant. Une nouvelle date sera communiquée prochainement.

Entretien

Conformément au plan de gestion en cours, l'entretien hivernal, a eu lieu début octobre, et a consisté au débroussaillage des chemins, à la gestion des ligneux présents dans les prairies pour garder des zones ouvertes, et à la fauche des espaces devant les observatoires... ■

[À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES]

Creil Sud Oise

L'Entente a participé à plusieurs rencontres avec la direction et le service de prévention des risques de la ville de Creil, et les services de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise, dans le cadre de la réalisation du **document d'organisation des systèmes d'endiguement** de la ville. Les discussions ont porté sur les études de danger et les bandes de précautions. L'équipe de l'Entente s'est également rendue sur le terrain pour

affiner ses connaissances. La digue de Creil est en cours de classement. Elle protège environ 3 000 personnes (habitants et employés) pour les crues cinquantennales.

Le 5 octobre, l'Entente participait à la conférence des maires de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise pour présenter ses missions et ses actions locales. Il s'agissait également de faire remonter les problématiques rencontrées sur le territoire. ■

EN SAVOIR + sur le document d'organisation
> p 5 de la lettre semestrielle

Oise moyenne



Ouvrages de régulation de la Verse

Démolition des bâtiments désaffectés à Guiscard

Début septembre, les bâtiments désaffectés se trouvant sur un terrain au lieu-dit le Pont-Milon à Guiscard (60) ont été démolis. Une action nécessaire pour sécuriser le site destiné aux mesures compensatoires environnementales liées aux deux futurs ouvrages de régulation de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois.



Démolition de la maison désaffectée



Terrain nettoyé après la phase de démolition

Ainsi un hangar et une maison inoccupés ont été **désamiantés puis démolis** par l'entreprise NEOM - Vinci. L'opération s'est déroulée du 29 août au 8 septembre et s'élève à 37 505 € HT.

L'Entente qui a eu l'opportunité d'acheter, en 2017, ce terrain d'une superficie d'environ 1,5 hectare, va pouvoir y engager une restauration environnementale du cours d'eau, la Verse, en compensation des travaux des deux ouvrages de régulation des crues.

Le projet de construction d'ouvrages hydrauliques qui vise à limiter les inondations de la Verse a reçu un avis favorable du CODERST à l'unanimité le 11 mai. Cette commission départementale rend des avis sur les projets qui

intéressent la sécurité publique (risques technologiques, impacts environnementaux, ...).

À la suite de cet avis, la **Préfète de l'Oise a signé**, le 3 juin 2022 l'**autorisation de réaliser les travaux**. Ceux-ci font l'objet d'une déclaration d'intérêt général et déclaration d'utilité publique. La procédure de mise à disposition de l'ensemble des terrains, gérée par l'Entente, suit son cours. ■

Marizelle

Des travaux de confortement de la digue

La deuxième phase de travaux de confortement de la digue de Marizelle, débutée le 16 mai 2022, s'achèvera cet automne sous réserve des conditions météorologiques. L'Entente Oise-Aisne est associée à cette opération pour veiller au bon déroulement des travaux en vue du futur transfert de la gestion de la digue à l'Entente.

La digue de Marizelle, située dans l'Aisne, sur le domaine public fluvial géré par Voies navigables de France a besoin de **travaux importants de confortement pour assurer sa stabilité**. Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage de VNF, se déroulent en **trois phases**. Une première phase, réalisée en 2021, consistait au battage de 250 m linéaires de palplanches. La deuxième phase qui a débuté le 16 mai 2022, porte sur la poursuite du battage de palplanches et la création du déversoir. La troisième phase permettra de terminer le battage de palplanches en 2023.

L'Entente et la DREAL participent au suivi des études et des travaux de la digue de Marizelle. L'équipe de l'Entente est associée pour veiller au bon déroulement des travaux, avoir une bonne connaissance technique, et échanger avec les différents acteurs sur les aménagements possibles en vue des futurs entretiens de l'ouvrage.

Il s'en suivra en 2023, outre la troisième phase, la réalisation d'une étude de danger et le dépôt du dossier de classement de l'ouvrage avant le transfert de la gestion



Réunion de chantier le 28 juillet en présence de l'équipe de l'Entente

de la digue à l'Entente Oise-Aisne qui aura lieu avant le 27 janvier 2024, date butoir du transfert des ouvrages de l'État aux collectivités gemapiennes (Loi MAPTAM). ■



EN SAVOIR +

[Point d'avancement des travaux de la digue de Marizelle](#)

Chauny-Tergnier-La Fère

Installation du réseau de mesures

L'Entente a fait l'acquisition de six nouvelles sondes de mesures pour avoir une meilleure connaissance des écoulements de l'Oise dans la traversée de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.



Le 13 septembre, travaux d'installation du socle béton qui accueillera l'armoire électrique.

En raison des difficultés d'approvisionnement de certains matériaux dues à la situation économique actuelle, la mise en place des sondes a été fortement retardée. De ce fait, la première sonde a été installée le 25 août à Chatillon-sur-Oise (aval du pont canal).

Les travaux d'installation ont débuté le 13 septembre aux Près de Mesne, puis fin septembre au pont canal de Travecy et de Chatillon-sur-Oise côté (amont du pont canal). Les installations se poursuivront à Beautor et La Fère d'ici la fin de l'année.

Les mesures permettront de suivre l'évolution des crues. Ces données seront consultables via le site Internet de l'Entente comme le sont déjà l'ensemble des mesures de notre réseau. ■



EN SAVOIR +

[Réseau de mesures de l'Entente](#)

Appilly

Quelles actions pour limiter le risque inondation ?

Jeudi 15 septembre, à la demande de Michel Léger, maire d'Appilly, les services de l'Entente Oise-Aisne sont intervenus en réunion publique pour présenter les actions effectuées, en cours et à venir, pour limiter le risque d'inondation sur Appilly (60).



Réunion publique à Appilly le 15 septembre



Début juillet, l'Entente a distribué une lettre d'information aux habitants de la commune, avec l'accord de Michel Léger, maire de la commune et les services de l'État. Ce document avait pour objectif d'informer la population sur les travaux effectués et l'état d'avancement des actions proposées pour réduire la vulnérabilité aux inondations et d'expliquer les compétences de chaque entité. Un flyer présentant le dispositif [inond'action](#) de l'Entente a également été remis aux habitants situés en zone inondable.

Le 15 septembre, a eu lieu une réunion publique qui a permis aux riverains de mieux comprendre les rôles et missions des différents acteurs compétents sur cette problématique (services de l'Etat, collectivités...) qui travaillent conjointement pour trouver des solutions à court et moyen terme. L'ensemble des présents s'accordaient

sur la nécessité d'une gestion saisonnière de la vanne de Manicamp qui fait l'objet de discussions entre services avant l'hiver.

Étaient présents à ce rendez-vous, le sous-préfet de Compiègne, Jean-Paul Vicat, ainsi que de nombreux élus dont Corinne Achin et Thibault Delavenne, conseillers départementaux de l'Oise, Sandrine Dauchelle et Philippe Basset pour la Communauté de communes du pays Noyonnais et Anne-Sophie Fontaine pour la Région des Hauts-de-France. ■



EN SAVOIR +

[Présentation des actions pour protéger Appilly](#)

Guiscard-Quesmy



Une fauche des plantations sur les aménagements d'hydraulique douce situés à Guiscard-Quesmy a eu lieu en juillet.

Chauny-Tergnier-La Fère / La Serre

À la suite des inondations de 2021, le Préfet de l'Aisne a souhaité établir une concertation avec les acteurs de la gestion des inondations pour clarifier et coordonner l'organisation de la GEMAPI dans le département. Ainsi, la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et la Communauté de communes de la Serre, territoires impactés par les inondations, ont été identifiées comme sites pilotes par la préfecture.

Deux rencontres ont eu lieu, le 13 avril et le 14 septembre, réunissant les deux collectivités, la Direction Départementale des Territoires, les syndicats de rivières, la Chambre d'agriculture et l'Entente pour faire un point de situation. ■



[À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES]

Bucilly et Martigny

L'Entente a rencontré, le 16 juin, les élus des deux communes pour poursuivre les études initiées par un bureau d'études de limitation du ruissellement et proposer un phasage des aménagements. ■



Mesures compensatoires de l'effacement des seuils d'Hirson



Balsamine



Renouée du Japon

Dans le cadre du plan de gestion mis en place à la suite du dérasement des seuils d'Hirson, suivi par le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France, l'association Rivières haute Somme est intervenue fin juin aux lieux-dits le pré et Petit Taillis pour effectuer un **fauchage des parcelles et lutter contre les espèces exotiques envahissantes**, telles que la balsamine de l'Himalaya et la Renouée du Japon. La pêche électrique, prévue initialement en septembre pour évaluer la population et les espèces présentes, n'a pas pu avoir lieu en raison de la sécheresse. L'opération est reportée en septembre 2023. ■



Brèche de Marcy

Une convention de mise à disposition de la brèche de Marcy (02) par le syndicat de la Serre aval a été actée lors du comité syndical du 14 juin. L'ouvrage concourt notamment à la maîtrise des niveaux d'eau au pont de la Madeleine dans Marle. Cette gestion s'inscrit en complémentarité de la gestion de l'ouvrage de Montigny-sous-Marle. ■



Coordination en crue : recensement des ouvrages hydrauliques de la Serre

L'Entente a récupéré les règlements d'eau et a réalisé un recensement sur le terrain pour poursuivre l'étude de l'impact de la manoeuvre des ouvrages hydrauliques tels que les moulins lors des petites crues. ■

Saint-Pierre-lès-Bitry Inspection des canalisations



À la demande de Michaël Lemmens, maire de Saint-Pierre-lès-Bitry située dans l'Oise, l'Entente a procédé à l'inspection des canalisations de l'allée des Lilas, le 16 juin, pour vérifier leur état.

La commune qui avait constaté un ralentissement des écoulements de l'eau vers le fossé d'écoulement, a sollicité l'Entente pour procéder à une inspection. Pour ce faire, l'équipe a utilisé une caméra d'inspection, un outil adapté à ce type de problématique. Le passage caméra n'a pas montré d'obstruction des conduits. Un nettoyage de la sortie de la buse a été conseillé pour améliorer le bon écoulement des eaux vers le fossé.

L'Entente se tient à la disposition de ses membres pour intervenir sur le terrain et établir un diagnostic. ■



[RUISSELLEMENT]

Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry

Un entretien annuel des aménagements d'hydraulique douce a été réalisé en juillet sur les communes de Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry. L'opération consistait à la fauche, désherbage des plantations.

À la suite d'un épisode orageux du 6 septembre, il a été constaté que les aménagements jouaient bien leur rôle de filtration et de limitation des coulées de boue.



La noue située à Bitry après un épisode orageux (57mm d'eau)



Pose de ballots de paille à Saint-Étienne-de-Roilaye

Saint-Etienne-Roilaye

Le 10 août a eu lieu la pose de gros ballots de paille (plus de 300 kg) sur une parcelle agricole par l'exploitant agricole en collaboration avec l'Entente Oise-Aisne. Il s'agit des premiers aménagements temporaires de lutte contre le ruissellement avant la mise en place de dispositifs plus pérennes.

Pierrefonds

L'Entente a présenté, le 13 juin, une convention aux exploitants agricoles et aux propriétaires de parcelles pour statuer sur les modalités d'installation et d'entretien des aménagements d'hydraulique douce. Malgré de nombreux échanges organisés par la mairie avec les acteurs concernés, celle-ci n'a pas été signée à ce jour. Parallèlement, l'Entente mène une recherche de solutions face à cette problématique de ruissellement.

Attichy

La commune d'Attichy est impactée régulièrement par des coulées de boue et durement en 2018. C'est pourquoi, elle a mandaté un bureau d'études en 2018 pour trouver des solutions. À la suite du transfert de la compétence Ruissellement, l'Entente a repris le dossier. Une étude est en cours pour établir des préconisations d'aménagements d'hydraulique douce. Les premières concertations agricoles vont débiter prochainement. ■



PPRI Rethelois

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation - PPRI - de l'agglomération rethéloise a été approuvé le 15 février 2022. **L'Entente avait émis un avis avec des remarques en octobre 2021. Certaines remarques ont été intégrées dans les documents finaux.** Deux secteurs ont été inscrits en zone violette, c'est-à-dire en zone inondable mais pouvant par exception recevoir des constructions sous réserves qu'elles tiennent compte de l'inondabilité du secteur et qu'elles garantissent la sécurité des biens et des personnes. **L'Entente a demandé à être sollicitée lors du dépôt du projet et pourra accompagner le porteur dans les mesures de résilience qu'il souhaite mettre en place.** Certains travaux d'adaptation du bâti existant comme l'installation de clapet anti-retour ou de batardeau ont été maintenus en recommandation dans le règlement, alors que l'Entente avait demandé l'inscription en prescription pour que les particuliers puissent bénéficier d'une subvention du Fonds Barnier pour ces travaux. ■



Aisne Vesle Suippe

Bassins tampons à Saint-Thomas

L'Entente a effectué des analyses de localisation des réseaux et de l'enrobé du chemin de Montaigu pour pouvoir constituer le dossier de consultation des entreprises. Celle-ci a été lancée le 2 août. Les travaux consistent en la réalisation de bassins tampons en cascade. **Les analyses des offres sont en cours.**

Aizelles

Le problème de fragilité d'une habitation située à proximité du ru de Fayau a été résolu par la mairie d'Aizelles ce qui permet de poursuivre le projet. Cependant, **l'Entente doit procéder à une nouvelle demande de Déclaration d'Intérêt Général car les délais légaux sont dépassés.** ■



Travaux de confortement sur une maison riveraine



Aisne amont Aire

[RUISSELLEMENT]

Rarécourt

La commune va prochainement bénéficier d'aménagements d'hydrauliques douces (9 haies dont deux doublées de fascines) qui seront installés par l'Entente Oise Aisne. Le territoire est sujet à de fréquentes coulées de boue, c'est pourquoi une opération pilote d'aménagements en plaine avait été réalisée par la Chambre d'agriculture de la Meuse en 2019. **L'Entente a ensuite repris le dossier s'appuyant sur les études existantes et a mené les concertations**



agricoles. L'entreprise a été retenue le 3 octobre à la suite du lancement de la consultation des entreprises. **Les travaux vont débuter cet hiver pour un montant estimé à hauteur de 39 000 € HT.** ■

Erize-la-Brûlée

L'Entente a fait une analyse hydraulique et a validé le fait qu'un abaissement du radier du pont serait bénéfique aux habitations proches en cas de montée des eaux. Le département a été saisi sur ce sujet. ■

[À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES]



Rarécourt

À la demande de la Chambre d'agriculture de la Meuse, les services de l'Entente Oise Aisne sont intervenus devant de nombreux élus locaux, le mercredi 22 juin, à Rarécourt, afin d'évoquer les actions mises en place par l'Entente pour lutter contre le ruissellement et présenter les aménagements possibles pour y parvenir.

À la suite de la présentation, les invités se sont rendus sur le terrain pour découvrir l'aménagement de versants effectué par la Chambre d'agriculture, à base de haies et de fascines, dans le cadre d'un projet pilote.

Les Souhesmes et Rampont :

L'Entente a rencontré, le 22 juin, les élus des deux communes pour mener une recherche de solutions concernant leur problématique de ruissellement. ■

Nouvelles recrues à l'Entente !

L'Entente a recruté deux agents administratifs et un ingénieur résilience des territoires à la suite de départs, ainsi qu'un ingénieur ouvrages et digues pour répondre aux besoins croissants en termes d'expertise.



Yahia Aberkane

à la suite de son stage de fin d'études réalisé à l'Entente, il a intégré l'équipe le 8 septembre, en tant qu'ingénieur des ouvrages et digues ; un renforcement de nos compétences internes pour la recherche de solutions de protection contre les inondations.



EN SAVOIR + SUR SES MISSIONS ET SON PARCOURS

[Yahia Aberkane](#)

Benjamin Olive

nous a rejoints le lundi 5 septembre en tant qu'ingénieur résilience des territoires. Ses missions portent sur le suivi du dispositif Inond'action, de la base de données d'enjeux, ... Il est également référent SIG de l'Entente.



EN SAVOIR + SUR SES MISSIONS ET SON PARCOURS

[Benjamin Olive](#)



Service administratif



Delphine Casanova

nous a rejoints le lundi 19 septembre en tant qu'assistante de direction polyvalente, gestionnaire ressources humaines et support. Elle a pour mission d'assurer le secrétariat, l'accueil, la gestion des assemblées, le suivi des ressources humaines, les contrats de maintenance téléphonique, les commandes de fournitures...



Kahine Baziz

a intégré l'équipe le lundi 22 août en tant que chargé de la commande publique. Sa mission consiste à élaborer et gérer les marchés publics et les commandes liées aux marchés.



[KIOSQUE]

Le rapport annuel 2021 de l'Entente Oise-Aisne a été publié en juin 2022. Distribué aux délégués, députés, sénateurs, partenaires, services des collectivités membres, etc., il présente de façon exhaustive les missions et l'activité de l'Entente, les actions locales au service de ses collectivités membres.



RETOUR EN IMAGES

[Rapport d'activité 2021](#)

[PAROLES D'ÉLU]

Rencontre avec Renaud Averly

Renaud Averly, conseiller municipal de Rethel, président de la Communauté de communes du pays Rethélois et Vice-président du Conseil départemental des Ardennes est également 2^e Vice-président de l'Entente Oise-Aisne.

Trois questions à un élu engagé sur les problématiques de son territoire et notamment les inondations...

Vous êtes particulièrement investi dans l'Entente Oise-Aisne, tout d'abord en tant que représentant du Conseil départemental mais aussi en tant que président du pays Rethélois, EPCI adhérent à l'Entente. Ces deux adhésions sont complémentaires. Pouvez-vous nous expliquer en quoi ?

Renaud A. : Historiquement les départements étaient de fait membres de l'Entente Oise-Aisne. Avec la loi GEMAPI de 2018, les missions ont été transférées aux EPCI. Pour que des actions efficaces soient menées à l'échelle d'un bassin, l'unité territoriale est essentielle. J'ai souhaité que la Communauté de communes du pays Rethélois soit également membre de l'Entente car les mesures prises à l'échelle du département et de la communauté de communes sont complémentaires.

Le pays Rethélois a ses particularités tout en étant ardennais. Pour bien prendre en compte les spécificités du terrain et agir efficacement, il faut tenir compte de la dimension plus générale, départementale, à l'échelle du bassin... vice versa, et garder une cohérence dans nos décisions. Cela a du sens... En tant qu'élu départemental et communautaire, je comprends mieux les différents enjeux de chaque niveau de territoire.



« Tout le monde est touché à un moment ou un autre par les orages qui provoquent coulées de boue et ruissellement. C'est en travaillant sur des actions sur ces deux items que nous serons efficaces avec une gestion proactive du ruissellement. »

permettrait de conduire une politique de prévention des inondations à l'échelle du bassin et retrouver cette complémentarité historique des départements membres. Je travaille à cela en essayant de sensibiliser les autres territoires et les amener à nous rejoindre car malheureusement ce sont souvent uniquement ceux qui ont des problèmes qui adhèrent. Or, la solidarité territoriale joue à plein car les actions effectuées en amont

bénéficient aussi aux EPCI situés très en aval.

Mon rôle, en tant que 2^e vice-président est d'expliquer le sens de nos actions et l'intérêt de cette structure qui agit à l'échelle du bassin versant. La pédagogie et la sensibilisation sont essentielles.

Quelles sont pour vous, les pistes d'amélioration à trouver pour que les compétences Prévention des Inondations et Ruissellement soient les plus efficaces possibles ?

R. A. : Convaincre, convaincre, et encore convaincre les élus locaux de la complémentarité d'actions pour lutter contre les inondations par débordements et par ruissellement. Tout le monde est touché à un moment ou un autre par les orages qui provoquent coulées de boue et ruissellement. C'est en travaillant sur des actions sur ces

deux items que nous serons efficaces avec une gestion proactive du ruissellement. J'y travaille...

Vous êtes 2^e vice-président à l'Entente Oise-Aisne. Comment concevez-vous votre rôle et quels sont les axes sur lesquels vous travaillez ?

R. A. : Je vous parlais de cohérence. Il me paraît essentiel que tous les EPCI adhèrent à l'Entente Oise-Aisne. Cela

[À LA RENCONTRE DE NOS MEMBRES]

Les élus découvrent les ouvrages en gestion sur le bassin

« Il n'y a pas mieux que de se rendre sur place pour mieux comprendre le fonctionnement des ouvrages et leur utilité. C'est pourquoi, je tiens, régulièrement, à organiser des rencontres de ce type. »

Gérard Seimбилle, président de l'Entente Oise-Aisne

L'Entente Oise-Aisne a reçu, le 26 avril, Martine Borgoo, vice-présidente du Conseil départemental de l'Oise en charge de l'Environnement et déléguée à l'Entente.

Cette rencontre a permis d'échanger sur les missions de la structure, ses réalisations dans le département, et de présenter les perspectives d'évolution du site, dit "projet de Longueil II". Ce déplacement s'est achevé par une visite de la réserve de l'Ois'Eau et de la Trans'Oise, piste cyclable réalisée par le Département sur la digue de ceinture d'un casier de l'aménagement d'écrêtement des crues à Pont-Sainte-Maxence dont l'Entente est propriétaire. Le département de l'Oise est un partenaire majeur de l'Entente, membre et adhérent au titre de l'animation et la concertation, et cofinanceur de projets d'intérêt commun.



De gauche à droite : Gérard Seimбилle, président de l'Entente, Martine Borgoo, vice-présidente du Conseil départemental de l'Oise, et Jean-Michel Cornet, directeur de l'Entente



Le 17 mai, les élus de l'Entente ont visité le barrage de Montigny-sous-Marle situé dans l'Aisne.

Cet ouvrage a été construit sur la Serre en amont de Marle pour réguler le débit de la Serre en fonction de la hauteur d'eau du Vilpion. 14 communes sont directement bénéficiaires de l'ouvrage en aval ainsi que les communes du Chaunois/La Fère, situées après la confluence entre la Serre et l'Oise.

Le 6 juillet, les élus ont visité les aménagements de régulation et d'hydraulique douce situés dans le Val d'Oise

Le bassin Blanche de Castille, situé à Saint-Ouen l'Aumône permet de stocker temporairement les crues du ru de Liesse, et le bassin des Pâtis à Pontoise est conçu pour retenir jusqu'à 38 000 m³ d'eau en cas de débordement de la Viosne. La commune de Valmondois, touchée régulièrement par des coulées de boue dues aux orages, dispose d'aménagements d'hydraulique douce, composés de fascines (haies) et de gabions installés en amont de la commune pour ralentir les eaux.



5 octobre : conférence des maires à l'Agglomération Creil Sud Oise (60)

L'Entente

À la rencontre des EPCI membres

L'Entente poursuit ses rendez-vous auprès de ses collectivités membres pour présenter ses missions et actions locales. L'occasion de rencontrer les élus et faire remonter les problématiques locales.

Vendredi 10 juin : Communauté de communes du pays Noyonnais (60)

Jeudi 8 septembre : Communauté de communes du pays de la Serre (02)

Mercredi 5 octobre : Communauté d'agglomération Creil sud Oise (60)

Gouvernance

Le compte administratif 2021 approuvé en comité syndical

Les élus de l'Entente Oise-Aisne ont approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2021 ainsi que les différentes délibérations à l'ordre du jour, lors du comité syndical du 14 juin qui s'est déroulé à l'hôtel du département à Laon (02). Retour sur les points marquants.

Concernant l'exercice budgétaire, les dépenses réelles, en fonctionnement, atteignent 2 224 k€. Les charges générales s'élèvent à 955 k€ : parmi celles-ci, il est à noter l'augmentation des dépenses liées à l'entretien des ouvrages confiés en gestion par les EPCI (264 k€), faisant suite aux adhésions progressives et au transfert des ouvrages. Ces dépenses incluent principalement la maintenance hydraulique, le fauchage et l'entretien des espaces verts. L'Entente a également consacré 278 k€ à l'entretien de ses propres ouvrages. Enfin, la stabilité des charges de personnel a été mise en avant (1072 k€).

En investissement, les dépenses réelles se sont élevées à 1 598 k€. L'année 2021 aura été marquée par le paiement du solde du barrage de Montigny-sous-Marle (264 k€), les travaux sur le ru de Fréniches au titre du PAPI Verse (312 k€) et ceux de la digue de la Nonette à Senlis (374 k€). Les études sur le PAPI d'intention de la Vallée de l'Oise (62 k€) et les études de danger sur les systèmes d'endiguement (223 k€) se poursuivent. Enfin, différentes actions locales ont été menées : la réalisation du bassin des Cochevis à Jouy-le-Moutier dans le Val d'Oise (115 k€) et des travaux de lutte contre le ruissellement à Lavoye en Meuse (10 k€). Différentes actions de protection contre les inondations ont été réalisées à Verberie (34 k€) et à Appilly (5 k€) dans l'Oise et enfin à Aizelles (30 k€) dans l'Aisne.

Le résultat d'investissement cumulé au compte administratif 2021 est de 1 735 k€, dont 1 220 k€ de résultat de l'exercice et 515 k€ de solde d'exécution d'investissement reporté. En section de fonctionnement, en intégrant le résultat positif de l'année (630 k€) et la reprise de l'excédent reporté (3 743 k€), le résultat atteint 4 373 k€. Une partie de cet excédent devrait être utilisé pour les besoins financiers du projet de « Longueil II » et pourra être mobilisé pour des travaux qui s'imposeraient sur les territoires membres.



Les nouveaux statuts approuvés le 6 mai, autorisent l'Entente Oise-Aisne, à réaliser des prestations de service, dès lors qu'elle en a la compétence technique, en-dehors des compétences transférées.

L'Entente a désormais la capacité de répondre aux sollicitations des collectivités membres ou de leurs communes pour les accompagner en vue de leur apporter une assistance technique ou une expertise concernant des problématiques globales sur l'eau en-dehors de ses missions de prévention des inondations, comme la mise en conformité d'ouvrages hydrauliques qui ne jouent pas de rôle de régulation des crues.

Son périmètre d'intervention est étendu aux communes hors bassin versant de l'Oise des EPCI membres, pour les situations où aucun maître d'ouvrage compétent ne se serait positionné. Les interventions seront effectuées dans le respect des règles de la commande publique et des dispositions budgétaires, comptables et fiscales applicables.

 **AGENDA Prochain Comité syndical**
28 novembre 2022 à 9h30
 9 rue de Senlis, 60200 COMPIÈGNE

 **EN SAVOIR +**
Prestations de service



Établissement public territorial de bassin
 11 cours Guynemer / 60200 COMPIÈGNE
 Tél : 03 44 38 83 83 / entente@oise-aisne.fr



Directeur de la publication :
 Gérard Seimbille

Directeur de la rédaction :
 Jean-Michel Cornet

Rédactrices :
 Véronique Poix / Laurène Deslaurier

Crédits photos :
 Entente Oise-Aisne
 sauf mention contraire

Création graphique :
 Entente Oise-Aisne

REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

@EptbOise

